

14.06.2013 - 08:00 Uhr

Contre les foudres du ciel

Berne (ots) -

Chaque année, on recense quelque 10'000 impacts de foudre sur les bâtiments de notre pays. Il n'est pas rare que le phénomène cause des dommages matériels et des incendies. La meilleure manière de s'en protéger est d'installer un système de protection contre la foudre. Même dans les maisons qui en sont dépourvues, quelques mesures simples permettent d'améliorer la protection contre la foudre. De façon générale, on suivra les conseils de prudence du CIPI, le Centre d'information pour la prévention des incendies

En Suisse, un incendie sur trois est imputable à la foudre, dont l'impact direct provoque généralement les plus graves dommages. Dans le pire des cas, l'ensemble du bâtiment peut s'embraser de façon explosive. Les sinistres les plus fréquents sont cependant dus aux effets indirects de la foudre, qui endommagent entre autres les appareils électriques tels que les téléviseurs, les ordinateurs ou les dispositifs de régulation des chauffages.

Le meilleur moyen d'écarter le danger consiste à installer un système de protection contre la foudre, qui capte la foudre et la rend presque inoffensive pour le bâtiment. Bien que ces systèmes ne soient obligatoires que sur les constructions particulièrement vulnérables, le CIPI préconise leur généralisation à tous les bâtiments. Dans ceux qui en sont dépourvus, il faudrait en cas d'orage retirer la fiche d'alimentation de tous les appareils, ou munir les appareils fragiles d'une protection contre les surtensions, qu'un spécialiste pourra installer facilement.

Recommandations du CIPI dans les bâtiments dépourvus de paratonnerre

- Installer une protection contre les surtensions afin d'éviter la destruction des appareils sensibles tels que les téléviseurs et les ordinateurs. Sinon, en cas d'orage, en retirer la fiche d'alimentation.
- Renoncer à se baigner et à se doucher pendant l'orage, car cela est dangereux. En effet, l'eau conduit l'électricité.
- De même, il ne faut toucher ni les conduites d'eau ou de gaz, ni les installations électriques, ni les câbles d'antennes.
- Se réfugier pendant l'orage à l'endroit le plus sûr,
 c'est-à-dire au centre d'une pièce. À défaut, une voiture, un
 wagon de chemin de fer ou un camping-car permettra de s'abriter de la foudre.

Contact:

Rolf Meier Service de presse du CIPI Tél.: +41/31/320'22'82 E-Mail: media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100739598 abgerufen werden.